TABLEAU DES RÈGLEMENTS

116.—Président de ces commissions est dépositaire de ces	-8-0
questions	106
117.— Commission de surveillance	106
118.—Membres de la commission de surveillance peuvent	
seuls rester dans la salle d'examen	106
119.—Inhabilité de certains membres de faire partie de	
commission de surveillance	107
120.—Autres inhabilités	107.
121.—L'aspirant à l'étude ou à la pratique doit être pré-	
sent dans salle d'examen à l'heure fixée par la	
chambre	107
122.—Traitement des membres de la commission de sur-	
veillance	107
123.—Commission des finances	107
124.— " de législation	107
SECTION VI	
AFFAIRES DE ROUTINE	
125.—Cahier des ordres du jour	108
126.—Sujets considérés suivant priorité	108
127.—Consentement unanime pour donner priorité	108
128.—Sujets ajournés	108
129.—Sujets non considérés à une séance	108
130.—Aucun ordre du jour perdu faute de quorum	108
131.—Pas de routine à la première séance d'une première	
session	108
132.—Routine à toute autre séance	109
SECTION VII	
ORDRE DU JOUR	
133.—Ordre du jour	109
1. PREMIÈRE SÉANCE DE LA PREMIÈRE SESSION	
D'UN TRIENNAT	
134.—Première séance de la première session	109
135.—Reprise de la séance, après suspension pour le tra-	
vail des commissions	IIO
136.—Rapports des commissions	IIO